

CONTOPP®

RETARDATEUR 10

Adolf-Oesterheld-Str.1
D-97337 Dettelbach
Tel: +49(0)9324/9199-0
info@knopp-chemie.com
knopp-chemie.com

CARACTÉRISTIQUE

DESCRIPTION DU PRODUIT

- Retardement du début de prise
- Allongement de la durée de mise en œuvre
- Amélioration de la maniabilité grâce à une forte plastification
- Augmentation latente de la résistance

DOMAINE D'APPLICATION

Retardateur de prise à base de saccharose et de phosphate destiné à la réalisation de chapes en ciment classiques avec des interruptions de travail, même par temps chaud.

DONNÉES TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES

Couleur:	marron
Forme:	liquide
Densité (à 20 °C):	1,10 ± 0,01 g/ml
Température de traitement:	au-dessus de + 5 °C
Durabilité:	Environ 12 mois – à protéger du gel et de la lumière directe du soleil
Forme de livraison:	Conditionnement jetable: bidon en PE-HD: 20 kg net Conditionnement réutilisable: conteneur: 1100 kg net

RETARDEMENT

¹⁾ Lorsque les rapports eau/ciment sont faibles, il convient d'augmenter le dosage en conséquence.

²⁾ Le dosage doit être déterminé au moyen d'essais préliminaires. Ces temps de prise idéaux ne peuvent être obtenus qu'en respectant les consignes de mise en œuvre indiquées ci-dessous.

Température de la chape	Rapport eau/ciment ≤ 0,55 ¹							
	Retard en heures							
	3	5	7	9	11	14	17	20
	Dosage du retardateur CONTOPP® 10 ² en litres pour 100 kg de CEM I 42,5 R							
+10°C	–	–	0,15	0,23	0,30	0,45	0,60	0,68
+15°C	–	0,08	0,23	0,30	0,38	0,53	0,75	1,20
+20°C	0,05	0,15	0,30	0,38	0,53	0,75	0,98	
+25°C	0,15	0,23	0,38	0,53	0,68	1,05		
+30°C	0,23	0,30	0,45	0,60	0,83			

INFORMATIONS DE TRAITEMENT

MATÉRIAUX DE BASE

- CEM I 42,5 R ou CEM II (types A recommandés) 42,5 R selon la norme DIN EN 197-1
- Agrégats selon NF EN 12620

RECETTE

- Dosage compris entre 0,5 et 12 ml/kg de ciment (à déterminer par des essais préliminaires).
- Rapport eau/ciment ≤ 0,48
- La quantité d'eau nécessaire à la préparation est réduite. Il faut tenir compte de cette économie d'eau!
- Durée du mélange d'au moins 2 minutes après l'ajout de tous les composants.

TRAITEMENT

- Le retardateur CONTOPP® 10 freine l'hydratation du ciment et retarde le durcissement de la chape. Cependant, une fois la réaction enclenchée, celle-ci se poursuit normalement, ce qui peut entraîner une augmentation de la résistance finale.
- Conception et préparation du chantier conformément aux normes locales.

MESURE DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION POUR LA POSE

Avant la pose du revêtement de sol, le poseur doit mesurer l'humidité résiduelle de la chape à l'aide de la méthode CM, conformément à la fiche d'information de l'Association fédérale allemande des chapes et revêtements (BEB) de 1998 : « Instructions de travail pour la mesure CM ».

REMARQUES PARTICULIÈRES

MESURE DE L'HUMIDITÉ RÉSIDUELLE

- Avant la pose du revêtement de sol, l'humidité résiduelle de la chape doit être mesurée avec la méthode CM (bombe à carbure).
- Tous les revêtements de sol peuvent être posés lorsque le taux d'humidité résiduelle est inférieur à 2,0 % CM pour les systèmes non chauffés et inférieur à 1,8 % CM pour les systèmes chauffés.
- La combinaison de produits de la gamme CONTOPP® a un effet positif sur certaines propriétés telles que le séchage, la résistance et la facilité de mise en œuvre.
- Les caractéristiques techniques que sont le développement de la résistance et les économies d'eau se démarqueront positivement de celles d'un enrobé standard lors de l'utilisation des produits CONTOPP®, même en cas d'utilisation de ciment CEM II et de granulats difficiles à traiter.

REMARQUES DIVERSES

SÉCURITÉ

- Lors de l'utilisation de nos produits, il convient généralement de respecter les règles générales d'hygiène du travail.
- Les retardateurs CONTOPP® sont exempts de solvants et de chlorures.
- Lorsqu'ils sont correctement stockés, nos produits ne présentent aucune décomposition. C'est pourquoi la stabilité et la réactivité ne sont pas influencées par un stockage jusqu'à 12 mois.
- Pour plus d'informations veuillez consulter nos fiches de données de sécurité.

NORMES ET RÉGLEMENTATIONS EN MATIÈRE D'ESSAIS

- NF EN 13139: Granulats pour mortier.
- NF EN 197-1: Ciment – partie 1: Composition, spécifications et critères de conformité.
- NF EN 13813: Matériaux pour chapes.
- NF DTU 26.2, 52.1, 53.1, 53.2, 51.1, 51.11, 51.2, 59.3, 65.7, 65.8

COMMENTAIRE

Les matières premières transformées et produits de notre fabrication sont soumis à des contrôles sévères à l'usine. Il est interdit d'utiliser des adjuvants / additifs d'autres fabricants ensemble avec nos propres produits. Veuillez considérer qu'il est impératif de contrôler l'appropriation de nos produits, et de la méthode à mettre en œuvre, aux conditions envisagées sur le chantier. La qualité du sable et du ciment, le gâchage et la transformation aux termes des Règles reconnues de la technique de pose des chapes sont essentielles pour la qualité de la chape. Nous ne pouvons pas contrôler les conditions existantes sur le chantier et l'exécution des travaux et les indications de cette fiche technique ne sauraient donner lieu à de quelconques recours à la garantie du fabricant de ce fait. La publication de cette fiche technique annule et remplace tous les exemplaires précédents.

Version du 14.10.2026